

**PROCES-VERBAL DU VENDREDI 19 décembre 2014**  
**CONVOCATION DU 9 décembre 2014**

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Aurélia RIPOCHE

Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Stéphane VILLETTE Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés: Martine QUOIRAUD a donné procuration à Catherine POLMAN, Pascal RIVET a donné procuration à Christine PERONNE

Absent excusé : Laurent GESTRAUD

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 28 novembre 2014** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2-DÉCISION MODIFICATIVE**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal qu'afin de régulariser les écritures du FDAC 2013, la Trésorerie demande que soit prise une décision modificative et éviter ainsi tout dépassement de crédit. M. le Maire propose de procéder comme suit :

Libellé	Dépense	Recette	Montant
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		Compte 238-041	+18 843.53 €
Subventions aux GFP de rattachement		Compte 13251-041	+6 662.51 €
Installations réseaux de voirie	Compte 2151-041		-25 506.04 €

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que des travaux d'ampleur de remise en état du terrain de football ont été réalisés, ces écritures n'ont pas été prévues lors de l'élaboration du budget. Afin d'éviter tout dépassement de crédit M. le Maire propose de procéder comme suit :

Libellé	Dépense	Recette	Montant
Installation d'autre matériel et Outillage d'incendie	Compte 21568-0233		-24 259.00 €
Aménagements de terrains		Compte 2128-21	+10 781.00 €

Réseaux de voirie		Compte 2151-0227	+13 478.00 €

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que suite à des fins de contrats aidés et l'embauche des agents concernés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, il s'avère que ces changements imprévisibles lors de l'élaboration du budget primitif ont entraîné un dépassement de crédits au chapitre 012-charges de personnel-. M. le Maire propose de procéder comme suit :

Libellé	Dépense	Recette	Montant
Dépenses imprévues	Compte 022		-16 208,00 €
Personnel non titulaire		Compte 6413-012	+9 000.00 €
Cotisation à l'URSSAF		Compte 6451-012	+5 600.00 €
Cotisations aux caisses de retraite		Compte 6453-012	+1 608.00 €

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal approuve les écritures de régularisation détaillées ci-dessus qui n'affectent en rien le budget primitif.

Pour 13 Abstention 1

### 3-TERRAIN lieu-dit Clos de l'Ouche.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 30 novembre 2014 de M. J.J. SARDIN qui réitère sa demande pour que la commune prenne en charge les espaces verts et voirie du lotissement 'Le clos de l'Ouche » au mois de mars 2015.

M. le Maire précise que ce petit espace vert situé entre la voirie communale et la limite de propriété du lotissement est en voie d'achèvement et propose que le Conseil municipal prenne une délibération de principe pour que la commune devienne propriétaire de cet espace vert au mois de mars 2015. Transaction pour l'euro symbolique et frais de notaire à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal émet un accord de principe pour acquérir dans les conditions énoncées ci-dessus cet espace vert.

Pour 13 Abstention 1

### 4-TERRAIN lieu-dit Champ marie

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 8 décembre 2014 de l'étude PROUST & DALLET pour la vente par M. RIJCKENBERG Charles de la parcelle A 1012 à la commune pour l'euro symbolique, frais d'acte à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour l'acquisition de cette parcelle dans les conditions énoncées ci-dessus.

### 5-DEFENSE INCENDIE

M. le Maire rappelle un courrier du SDIS daté du 14 février 2007 qui portait à la connaissance de la commune des propositions en vue d'améliorer la couverture de la défense incendie des

villages : Chez GOBY ; Chez FILASSE ; Chez FOUCAULD ; Les JOUANNETS ; La BROUSSE et les FOUILLOUX.

Le système préconisé est la citerne souple autoportante de 120 m<sup>3</sup>

À l'époque aucune suite n'avait été donnée.

Le Conseil municipal entend prendre en compte ces améliorations qui devront faire l'objet d'une intégration dans le budget Investissements 2015 dans la mesure du possible.

#### **6- INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT POUR L'ANNEE 2014**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 5 décembre 2014 de la Préfecture relatif à l'I.R.L. due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la Préfecture de reconduire le montant de l'I.R.L. des instituteurs pour l'année 2014 avec une légère augmentation de 0.038%, soit un montant de base de 2 185.00 €.

#### **7- DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 2 décembre 2014 de Mme la Directrice de l'école d'Agris qui sollicite une subvention pour un projet d'une classe découverte prévue pour la classe des 24 élèves de CP/CE1 à l'île d'Oléron du 11 au 13 mai 2015.

Les voyages et les transports scolaires sont une des compétences du SIVOS. Une réponse invitant à se rapprocher du SIVOS sera apportée à Mme la Directrice

#### **8-ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que les élections départementales se dérouleront le dimanche 22 mars 2015 ainsi que le dimanche 29 mars 2015 en cas de second tour.

Le repas des Aînés est prévu le 22 mars 2015, le jour du 1<sup>er</sup> tour.

À l'unanimité, la date reste inchangée.

#### **9-INFORMATIONS**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil un courrier de M. Luis-Filipe ANJO, commerçant non sédentaire, qui souhaite exercer son activité de pizzaiolo sur le parking du Pont d'Agris les dimanches soirs, excepté le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Le commerçant s'acquittera de la redevance « droit de place » qui est pour l'année 2015 fixée à 2 € TTC/jour. L'autorisation sera donnée initialement pour un trimestre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour autoriser cette activité les dimanches soirs sous les conditions énoncées ci-dessus.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 23 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45